

YERRES

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

DELIBERATION N° 2011/12/596

OBJET : Aménagement des berges du Réveillon : demande de subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts en vue de l'acquisition des parcelles de la propriété Hoffmann.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de sa campagne de protection et d'aménagement des berges de l'Yerres et du Réveillon, la Ville souhaite acquérir les parcelles du lieu-dit « le Réveillon », cadastrées AM 631 et AL 44, propriété de la famille Hoffmann, d'une superficie totale de 21 842 m²,

CONSIDERANT que la parcelle AM 631, sise 11 rue du Réveillon, d'une superficie de 19 834 m² est un terrain boisé en bordure du Réveillon qui supporte une construction édifiée en 1900, d'une surface pondérée de 129 m², inscrit en zone Na du PLU,

CONSIDERANT que la parcelle AL 44, lieudit « le Réveillon », d'une superficie de 2 008 m², est un terrain nu en bordure du Réveillon, inscrit en zone N du PLU.

CONSIDERANT que compte tenu de la destination de cette acquisition, l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France peut apporter une aide financière à la réalisation de ce projet,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme et Développement Economique, ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au taux maximum de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

S'ENGAGE à conserver au terrain sa vocation d'espace vert public,

S'ENGAGE à faire connaître que l'acquisition s'est effectuée avec le concours de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France,

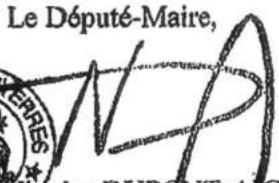
S'ENGAGE à prendre en charge les frais de fonctionnement,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à déposer le dossier et à signer tout document afférent à cette demande.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,




Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 21/12/11
et de la publication le 22/12/11

Le Maire,

